

L'Air de Martinique

Bulletin trimestriel d'information sur la qualité de l'air en Martinique



N°60, juillet - septembre 2016

édito

En cette année 2016, la seconde édition de la Journée Nationale de la Qualité de l'Air programmée le 21 septembre s'inscrit dans le cadre des 20 ans de la loi LAURE (Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie) qui pose comme objectif à atteindre le droit à chacun de respirer un air qui ne nuit pas à sa santé.

Cette journée est un événement important pour les Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA). Elle est l'occasion de mettre en avant le travail effectué sur l'ensemble du territoire français depuis 20 ans en termes de :

- surveillance et prévision (mesures, modélisation, inventaires, ..),
- information au quotidien et alertes lors des épisodes de pollution de l'air,
- accompagnement et suivi des plans d'action,
- participation à l'amélioration des connaissances....

Le 21 septembre, Madininair a donc ouvert ses portes aux martiniquais afin de présenter toutes ses activités. Un moment valorisant pour toute l'équipe de Madininair !

Donc un grand merci aux visiteurs pour ce moment d'échanges et de convivialité !

(qualité de l'air)

En demi-teinte...

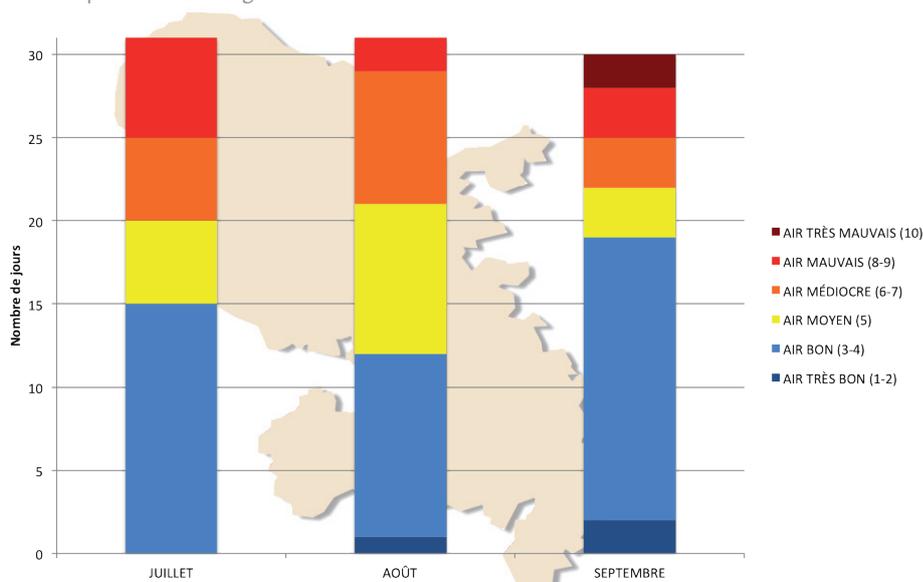
La moitié de ce troisième trimestre est marquée par une qualité de l'air dégradée : 50% d'indices ATMO de 5 à 10 enregistré.

Le mois d'août a connu le plus grand nombre de jours avec un air dégradé : 9 jours d'air moyen (indice 5), 8 jours d'air médiocre (indices 6 et 7), 2 jours d'air mauvais (indices 8 et 9). Selon Météo

France, ce mois d'août a été particulièrement chaud et a connu une pluviométrie déficitaire par rapport aux années précédentes.

En revanche, c'est en septembre qu'ont été enregistrés les 2 jours avec un indice maximal 10 (air très mauvais) : les 6 et 30 septembre.

Indices de qualité de l'air enregistrés au cours du 3rd trimestre 2016



AGENDA MADININAIR

- du 23 août au 19 octobre : mesures du dioxyde d'azote le long des principaux axes routiers de la CACEM
- du 13 au 15 octobre : Village des Sciences au Palais des Congrès de Madiana, Schoelcher
- 23 novembre : rencontre organisée par la DEAL, avec les associations de protection de l'environnement et oeuvrant pour le développement durable

Données trimestrielles



(le dioxyde d'azote NO₂)

Dans un objectif d'optimisation et de mise en conformité du réseau fixe de surveillance de la qualité de l'air, Madinair a procédé au cours du 3^{ème} trimestre 2016 :

- à la fermeture de deux stations : Fort-de-France/Bishop et Robert/Mansarde
- à l'ouverture d'une station d'observation «brume» : François/Pointe Couchée
- au redéploiement d'appareils de mesure sur l'ensemble du réseau.

En ce qui concerne les données, il est à noter que ce trimestre est principalement marqué par des **concentrations moyennes élevées en particules fines PM10**, ainsi que des **dépassements des seuils réglementaires** sur toutes les stations. Ces résultats s'expliquent par l'occurrence d'épisodes de brume de sable sur la période.

Au cours du trimestre, Madinair a activé **21 procédures préfectorales** pour ce polluant :

- 17 procédures d'information et recommandation ;
- 4 procédures d'alerte.

Pour les PM2,5, Madinair observe également une **moyenne trimestrielle élevée** de 12 µg/m³ : une concentration supérieure à l'objectif de qualité annuel.

Pour les 3 autres polluants réglementaires, à savoir le dioxyde d'azote, l'ozone et le dioxyde de soufre, les normes sont respectées au cours de ce trimestre.

* En raison de problèmes techniques, la station «Fort-de-France/Rénéville» ne compte que 38% de données valides sur le trimestre, ne permettant pas d'obtenir une moyenne trimestrielle significative.

** La station «François/Pointe Couchée» a été mise en service le 29/07/16 (photo en page 3).

Procédures préfectorales

Au cours du trimestre écoulé, **21** procédures d'information ou d'alerte ont été activées en raison d'une pollution en particules fines PM10.

Stations de mesures continues (concentration en µg/m ³)	concentration trimestrielle	concentration horaire	
	moyenne trim. ^a	maxi. horaire	nbre dép. ^{b&c}
Fort-de-France / Renéville <i>trafic</i>	16	86	0
Fort-de-France / Concorde <i>trafic</i>	34	146	0
Fort-de-France / Lycée Bellevue <i>périurbaine</i>	8	31	0
Lamentin / Bas Mission <i>urbaine</i>	8	80	0
Sainte-Luce / Morne Pavillon <i>périurbaine</i>	2	15	0
Robert / Bourg <i>urbaine</i>	5	24	0

- >>> Comparaison aux valeurs réglementaires
- a. objectif de qualité : 40 µg/m³ en moyenne annuelle
 - b. valeur limite horaire : 200 µg/m³
 - c. seuil d'information-recommandation : 200 µg/m³ en moyenne sur une heure et, seuil d'alerte : 400 µg/m³ durant 3 heures consécutives



Le dioxyde d'azote est un polluant atmosphérique dû au trafic automobile et à certaines activités industrielles.

(les particules PM10)



Stations de mesures continues (concentration en µg/m ³)	concentration trimestrielle	concentration journalière	
	moyenne trim. ^a	maxi. jour	nbre dép. ^{b&c}
Fort-de-France / Renéville <i>trafic</i>	N/A*	89	9
Schoelcher / Bourg <i>urbaine</i>	33	87	14
Lamentin / Bas Mission <i>urbaine</i>	32	83	12
Robert / Bourg <i>urbaine</i>	30	69	6
Sainte-Luce / Morne Pavillon <i>périurbaine</i>	26	53	1
Saint-Pierre / CDST <i>périurbaine</i>	28	75	9
François / Pointe Couchée <i>observation «brume»</i>	31**	81**	9**

- >>> Comparaison aux valeurs réglementaires
- a. objectif de qualité : 30 µg/m³ en moyenne annuelle
 - b. valeur limite : 50 µg/m³ en moyenne sur une journée
 - c. seuil d'information-recommandation : 50 µg/m³ en moyenne sur 24 heures et, seuil d'alerte : 80 µg/m³ durant 24 heures



Les particules fines PM10 sont des particules en suspension dans l'air de diamètre inférieur à 10 micromètres. Elles viennent principalement de l'activité industrielle, du trafic routier et des brumes de sable.



(les particules PM_{2,5})

Stations de mesures continues (concentration en µg/m ³)	concentration trimestrielle	concentration journalière
	moyenne trim. ^{a & b}	maxi. jour
Fort-de-France / Hôtel de Ville <i>urbaine</i>	12	30

>>> Comparaison aux valeurs réglementaires a. objectif de qualité : **10 µg/m³** en moyenne annuelle
b. valeur limite : **25 µg/m³** en moyenne annuelle

i Les particules fines 2,5 sont des particules en suspension dans l'air de diamètre inférieur à 2,5 micromètres. Elles sont d'origine multiple.



(le dioxyde de soufre SO₂)

Stations de mesures continues (concentration en µg/m ³)	concentration trimestrielle	concentration journalière		concentration horaire	
	moyenne trim.	maxi. jour	nbre dép. ^b	maxi. horaire	nbre dép. ^c
Fort-de-France / Etang Z'abricot <i>industrielle</i>	1	11	0	29	0
Robert / Bourg <i>urbaine</i>	2	7	0	40	0

>>> Comparaison aux valeurs réglementaires a. objectif de qualité : **50 µg/m³** en moyenne annuelle
b. valeur limite journalière : **125 µg/m³**
c. seuil d'information-recommandation : **300 µg/m³** en moyenne sur une heure et, seuil d'alerte : **500 µg/m³** durant 3 heures consécutives

i Le dioxyde de soufre est un polluant principalement d'origine industrielle.

(l'ozone O₃)



Stations de mesures continues (concentration en µg/m ³)	concentration trimestrielle	concentration horaire	
	moyenne trim.	maxi. horaire	nbre dép. ^{b & c}
Lamentin / Bas Mission <i>urbaine</i>	16	55	0
Fort-de-France / Lycée Bellevue <i>périurbaine</i>	25	53	0
Sainte-Luce / Morne Pavillon <i>périurbaine</i>	30	69	0
Robert / Bourg <i>urbaine</i>	28	59	0
Saint-Pierre / CDST <i>périurbaine</i>	24	60	0

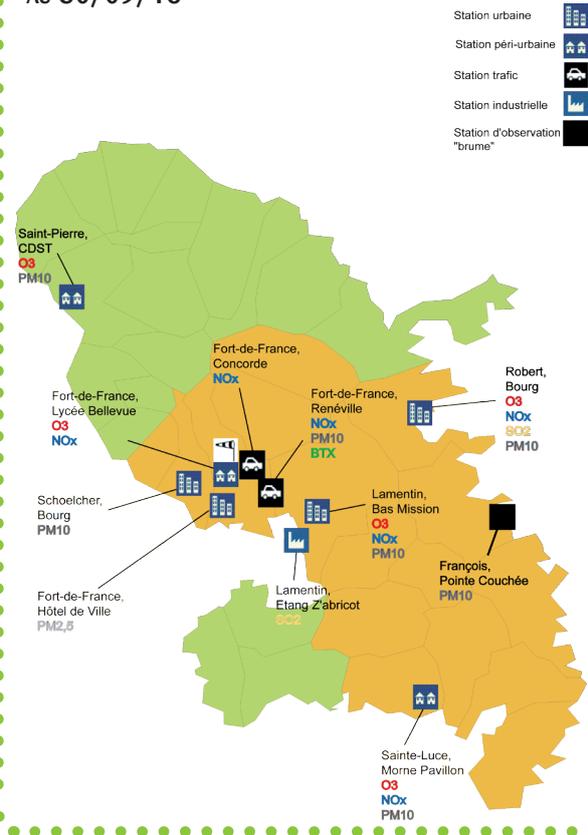
>>> Comparaison aux valeurs réglementaires a. objectif de qualité : **120 µg/m³** en moyenne sur 8 heures
b. seuil d'information-recommandation : **180 µg/m³** en moyenne horaire
c. seuil d'alerte : **240 µg/m³** en moyenne horaire

i L'ozone est issu de réactions chimiques complexes entre divers polluants sous l'effet du rayonnement solaire.



Réseau Madinair

IMPLANTATION DES STATIONS DE MESURES FIXES AU 30/09/16



Retrouvez l'ensemble des données et mesures de Madinair sur <http://www.madinair.fr/Mesures-et-donnees>



EN BREF...

• EVALUATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR DANS LES PORTS À VOCATION INTERMODALE DE LA CACEM

Du 25 juillet au 8 août, Madininair a effectué des mesures par tubes passifs de dioxyde d'azote (NO₂), dioxyde de soufre (SO₂) et de benzène, toluène, éthylbenzène et xylènes (BTEX), sur 4 ports à vocation intermodale de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique (CACEM) : Port-Cohé, Pointe Simon, Etang Z'abricot et le bourg de Schoelcher.

Ces ports ont été choisis par la CACEM sur la base des orientations d'aménagement et de gestion du territoire de son futur Schéma de COhérence Territorial.

Les objectifs de cette évaluation sont de :

- spatialiser la pollution de l'air sur les ports étudiés,
- comparer les concentrations obtenues aux normes environnementales
- réaliser pour certains de ces sites (faisant l'objet de projets d'aménagement) un état initial de la qualité de l'air.

• EVALUATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR DANS LE QUARTIER PETIT BAC À DUCOS

Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial, la Collectivité d'Agglomération de l'Espace Sud de la Martinique a sollicité Madininair pour réaliser une évaluation de la qualité de l'air sur la commune de Ducos, dans le quartier de Petit Bac. L'objectif de cette étude est d'évaluer l'impact sur la qualité de l'air du trafic aérien de l'aéroport Aimé Césaire, situé à proximité de ce quartier résidentiel, notamment lors des phases de décollage et d'atterrissage des avions.

Du 22 juillet au 22 août, Madininair a ainsi réalisé une première campagne de mesures du dioxyde de soufre SO₂, oxydes d'azote NO_x et particules fines PM₁₀, par l'intermédiaire d'un moyen mobile. La seconde campagne devrait avoir lieu du 1^{er} décembre 2016 au 2 janvier 2017.

(événement)

Journée Nationale de la Qualité de l'Air

mieux respirer tous concernés !

20 ans depuis la loi sur l'air

La Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie de 1996 fixe l'objectif d'un air qui ne nuise pas à la santé. Aujourd'hui, l'action continue pour que chacun contribue à améliorer la qualité de l'air que l'on respire.

20 ans LAURE
La Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie 1996/2016

MadininAir
La qualité de l'air en Martinique
www.madininair.fr

Aimo France

Le 21 septembre, s'est déroulée la deuxième édition de la Journée Nationale de la Qualité de l'air. Mais Madininair s'est mobilisé au delà de cette journée que ce soit dans les médias, sur les réseaux sociaux et sur le terrain.

Du 21 au 27 septembre, Madininair a diffusé un spot sur certaines radios locales (Martinique Première, RLDM, Nord FM...) dont les objectifs étaient de rappeler que :

- la loi sur l'air qui reconnaît le droit à chacun de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé, a 20 ans.
- chaque jour, Madininair informe gratuitement sur la qualité de l'air, ses effets sur la santé, les bons gestes à adopter pour l'améliorer.

Madininair a également publié au cours de cette semaine, 6 vignettes pédagogiques « Mieux respirer : tous concernés ! » sur

Facebook et Twitter.

Par ailleurs, plusieurs actions de terrain ont été organisées pour informer et sensibiliser sur la qualité de l'air :

- mercredi 21 septembre de 9h à 16h à Madininair : journée portes ouvertes. 3 visites guidées en présence des ingénieurs et techniciens ont été tenues ;
- mercredi 21 septembre à 19h, au restaurant Deck, au Palais des Congrès de Madinana : conférence organisée par le Rotary Club de Schoelcher en partenariat avec Madininair, sur le thème « L'air de votre logement est-il sain ? » ;
- mardi 27 septembre à 17h30 à l'Hôtel de Ville du Lamentin : An Ti Kozé organisé par la CACEM et la Ville du Lamentin, en partenariat avec Madininair sur « La qualité de l'air intérieur et la santé : les questions essentielles ».